



République Française – Département de l'Isère
 Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente,
 Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni
 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire.
 Date de convocation du Conseil municipal : 18/09/2026

Etaient présents : AURIA Céline, BERTHOLET Jean-Luc, BOUCHARD Laurent,
 CHABANEL Boris, GAY Nathalie, GOURRIER Aurélien, GUILLIER François, HUMBERT-
 VALENTIN Elisabeth, HURÉ Fabrice, JANOWSKI Matthieu, MOLLIER Bruno, NICOLAS
 Julien, PERRET Christophe, PISOT Anne, QUENTIN-LU Kim, ROUT Sabrine.

Absents ou représentés : AUDINOS Sophie, BIANCO André (pouvoir Céline AURIA),
 BOULOS Johanna (pouvoir Jean-Luc BERTHOLET), BRIAND Nadège (Pouvoir Anne
 PISOT), DUTHEIL Richard (pouvoir Boris CHABANEL), LACHAISE Henri (pouvoir
 François GUILLIER), RIVIER-VIAL Claire (pouvoir Audrey HUMBERT-VALENTIN)

Secrétaire de séance : Céline AURIA

Membres en exercice : 23

Présents : 16

Vote : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

VU la délibération n° 2022_06 en date du 18/01/2022 où le conseil municipal de Saint Etienne de Crossey sollicitait Monsieur le Président du Département de l'Isère pour la révision de la réglementation des boisements, la réglementation étant en vigueur, datant de 1972,

VU la délibération n° 2024_82 en date du 05/07/2024 où le conseil municipal de Saint Etienne de Crossey procédait à la désignation des différents membres de la commission communale d'aménagement foncier,

Considérant que la délibération précitée, désignait des représentants du conseil municipal, titulaires et suppléants,

Monsieur le Maire propose que la commune poursuive cet engagement dans la démarche de révision de la réglementation des boisements et qu'il est donc nécessaire de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants, sachant que le Maire est désigné d'office comme membre titulaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal,

Désigne comme membres de la commission communale d'aménagement foncier :

- M Fabrice HURÉ, titulaire
- M Jean-Luc BERTHOLET, titulaire
- Mme Johanna BOULOS, suppléante
- M Bruno MOLLIER, suppléant

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Fabrice HURÉ

La secrétaire de séance

Céline AURIA